



COTISATION 2025

N° NAPI (Obligatoire) :

Société :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Mail :

Je soussigné(e)

Déclare par la présente adhérer à la section apicole du GDS de l'Eure ainsi qu'à la section apicole régionale et m'engage à respecter le règlement intérieur de la section.

Atteste avoir pris connaissance du plan sanitaire d'élevage (PSE) et de ses recommandations sanitaires. Utiliser les médicaments vétérinaires délivrés par le vétérinaire du GDS de l'Eure selon ses prescriptions, mentionnées dans le PSE et précisées lors de la visite de suivi réalisée dans mon rucher. Le PSE est consultable sur le site : www.gds27.fr (section apicole/formulaires et documents à télécharger).

Fait à

Signature

Le

- Règlement par chèque : libellé au GDS 27 - Section apicole
- Règlement par virement : FR76 1830 6002 3611 8961 2410 035 (indiquez votre n° NAPI dans le libellé du virement)

Merci d'envoyer ces pages dûment remplies

Avant le 28 février 2025

Par courrier (chèque) : GDS27 - Section Apicole - CS 30556 - 27005 EVREUX Cedex

Par mail (virement) : samantha.chaume@gds27.fr

Cotisation 2025 (Obligatoire)	Forfait (dont 2.60 € cotisation à la section apicole régionale)	22.00 €	22.00 €
Cotisation 2025 (Obligatoire)	Nombre de ruches : x	0.80 €	
Revue : Santé de l'abeille	6 numéros	22.00 €	
		TOTAL =	€

Je souhaite une facture

EMPLACEMENTS DE RUCHERS - A remplir impérativement

	Adresse	Code Postal	Commune	Nombre de ruches
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				